# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Applicables à compter du 01/09/2025 DOMISYL – Le bien-être chez vous

## **PRÉAMBULE**

La société DOMISYL, SARLU immatriculée à Madagascar, invite ses clients à lire attentivement les présentes Conditions Générales de Vente (CGV).

Les CGV définissent les modalités selon lesquelles DOMISYL fournit des prestations de services à ses clients, particuliers ou professionnels, par voie directe, à domicile ou via tout support papier ou électronique.

Elles s'appliquent de plein droit à l'ensemble des prestations proposées par DOMISYL, et prévalent sur tout autre document contradictoire, notamment les éventuelles conditions générales d'achat du client.

Les présentes CGV sont communiquées à tout client qui en fait la demande.

La signature d'un devis, d'une fiche de réservation ou la validation d'une prestation implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des CGV avant toute validation de prestation. En cas de modification ultérieure des CGV, la version applicable est celle en vigueur à la date de signature du devis ou de confirmation de la prestation.

Référence légale : Article 1134 du Code civil malgache (engagements contractuels et force obligatoire des contrats)

### **CLAUSE 1 – OBJET**

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre DOMISYL et ses clients dans le cadre de prestations de soins, massages, coaching sportif et accompagnement bien-être à domicile.

Référence légale : Article 1101 et suivants du Code civil malgache (définition du contrat)

## **CLAUSE 2 – PRESTATIONS PROPOSÉES**

DOMISYL propose les prestations suivantes (liste non exhaustive) :

- Massages bien-être, relaxants, amincissants
- Soins du visage et du corps
- Soins des pieds
- Épilation
- Coaching sportif personnalisé

Programmes combinés : DUALYS, VITALYS, DOMISENS, SUBLISYL...
 Les détails de chaque formule sont disponibles dans la grille tarifaire officielle ou sur les supports de communication DOMISYL.

#### CLAUSE 3 – MODALITÉS DE RÉSERVATION

Les réservations peuvent se faire via l'application DOMISYL, au minimum 24h à l'avance, sous réserve de disponibilité.

Toute réservation est confirmée après validation du créneau et le versement **de la totalité du montant de la prestation.** 

Référence légale : Article 1217 du Code civil malgache (exécution du contrat, acceptation, paiement intégral)

### **CLAUSE 4 – TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

Les tarifs sont exprimés en Ariary (Ar) et sont disponibles sur les supports de communication DOMISYL.

Le paiement peut s'effectuer :

- Par Mobile Money (Mvola, Orange Money)
- Par carte bancaire (CB)

DOMISYL se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais le tarif appliqué reste celui en vigueur à la date de la validation de la réservation.

Référence légale : Article 1583 du Code civil malgache (le prix doit être certain et déterminé au moment de la conclusion du contrat)

### **CLAUSE 5 – CONDITIONS D'ANNULATION**

Toute demande d'annulation ou de report de rendez-vous doit être formulée au moins 24 heures à l'avance, par tout moyen de communication (appel, message, e-mail, etc.), et confirmée par DOMISYL.

Les annulations simples ne sont pas acceptées. Toute demande d'annulation doit obligatoirement s'accompagner d'une reprogrammation de la prestation à une date ultérieure.

## En cas de:

- Demande de report formulée moins de 24 heures avant le rendez-vous prévu,
- Absence non signalée dans les délais,

La prestation est considérée comme due dans son intégralité, sans possibilité de remboursement ni de reprogrammation.

DOMISYL se réserve toutefois le droit de faire preuve de tolérance, notamment en cas de force majeure dûment justifiée (hospitalisation, accident grave...).

Référence légale : *Articles 1231 et 1231-1 du Code civil malgache* – Dommages-intérêts en cas d'inexécution d'une obligation contractuelle.

#### **CLAUSE 6 – OBLIGATIONS DU CLIENT**

Le client s'engage à :

- Fournir des information exactes sur son état de santé, ses éventuelles allergies ou contre-indications médicales connues
- Être présent et ponctuel à l'heure convenue du rendez-vous
- Mettre à disposition un espace propre, calme et adapté à la nature de la prestation
- Fournir l'accès à l'électricité et à l'eau chaude si nécessaire pour la réalisation de la prestation.
  Ces consommations restent à la charge du client.
  En cas de non-respect de ces conditions, Domisyl se réserve le droit de refuser, interrompre la prestation, sans que cela ne donne lieu à un remboursement.

Référence légale : Article 1134 du Code civil malgache (exécution de bonne foi des obligations contractuelles)

## **CLAUSE 7 – DÉROULEMENT DES PRESTATIONS**

Les prestations sont réalisées dans le respect strict des protocoles DOMISYL :

- Des règles d'hygiène rigoureuses (désinfection du matériel, port de blouse)
- Recueil préalable des attentes et besoins
- L'usage de produits professionnels adaptés
- Le remplissage d'une fiche client avant la séance et d'une fiche de satisfaction après.
  Toute attitude inappropriée, comportement irrespectueux ou demande sortant du cadre des prestations proposées entraînera l'arrêt immédiat de la séance. Le montant reste intégralement dû.

## **CLAUSE 8 – LIMITES DE RESPONSABILITÉ**

DOMISYL ne pourra être tenu responsable :

- Des conséquences d'informations erronées ou incomplètes fournies pas le Client.
- D'une réaction allergique non signalés préalablement
- De tout incident ou accident survenu en raison d'un environnement inadapté ou dangereux sur le lieu d'intervention

Référence légale : Article 1231 du Code civil malgache (responsabilité contractuelle et causes exonératoires)

## **CLAUSE 9 – DONNÉES PERSONNELLES**

Les données personnelles collectées dans le cadre des prestations sont strictement utilisées pour :

La gestion des réservations et du planning

L'amélioration continue du service client

Le suivi qualité

elles ne font l'objet d'aucune cession à des tiers.

Conformément à la loi n°2014-038 du 3 décembre 2014 relative à la protection des données à caractère personnel à Madagascar, le client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données personnelles.

## **CLAUSE 10 – RÈGLEMENT DES LITIGES**

En cas de litige relatif à l'exécution ou l'interprétation des présentes CGV, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable dans un délai raisonnable.

À défaut d'accord, le litige pourra être porté devant les juridictions compétentes du lieu du siège social de DOMISYL.

Référence légale : Article 1240 et suivants du Code civil malgache (responsabilité civile) ; Article R311-1 du Code de procédure civile malgache (compétence juridictionnelle)

### **CLAUSE 11 – ACCEPTATION**

Les CGV en vigueur sont disponibles à tout moment sur demande ou via l'application Domisyl.